

Mercredi 15 mars 2017

P8_TA(2017)0079

Lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules (DIV) au Danemark ***Résolution législative du Parlement européen du 15 mars 2017 sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules (DIV) au Danemark (12212/2016 — C8-0476/2016 — 2016/0815(CNS))****(Consultation)**

(2018/C 263/34)

Le Parlement européen,

- vu le projet du Conseil (12212/2016),
 - vu l'article 39, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, tel que modifié par le traité d'Amsterdam, et l'article 9 du protocole n° 36 sur les dispositions transitoires, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C8-0476/2016),
 - vu la décision 2008/615/JAI du Conseil du 23 juin 2008 relative à l'approfondissement de la coopération transfrontalière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière ⁽¹⁾, et notamment son article 33,
 - vu sa résolution du 10 octobre 2013 sur le renforcement de la coopération transfrontalière en matière répressive dans l'Union: mise en œuvre de la «décision Prüm» et du modèle européen d'échange d'informations ⁽²⁾,
 - vu sa résolution du 9 juillet 2015 sur le programme européen en matière de sécurité ⁽³⁾,
 - vu l'article 78 quater de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A8-0051/2017),
1. approuve le projet du Conseil;
 2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
 4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission

⁽¹⁾ JO L 210 du 6.8.2008, p. 1.

⁽²⁾ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0419.

⁽³⁾ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2015)0269.